

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 21764
Numéro SIREN : 852 042 316
Nom ou dénomination : 2CME

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt 16102

2CME
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège Social : 5, boulevard Arago – 75013 PARIS

R.C.S. : PARIS 852 042 316

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2022</p>

L'an deux mille vingt deux

Le 2 décembre
A 11 heures,

Les associés de la société **2CME**, Société par actions simplifiée au capital de **10 000 €** divisé en **1 000 parts** de **10 €** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance faite par lettre à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Cyril GUILLAUME, associé, possédant 800 actions.
Madame Marie-Noëlle DE PERCIN, associée, possédant 200 actions

Les associés présents ou représentés possédant ainsi **1 000 parts**, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Cyril GUILLAUME**, Président.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

➤ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2022,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes au 31 juillet 2022, constate que les capitaux propres à ce jour totalisent 32 767 €. De ce fait, les capitaux propres sont ainsi reconstitués.

Par conséquent, la radiation de l'inscription figurant sur le kbis - Mention n° 11 du 18 août 2022 – Décision du 16 décembre 2021 - pourra être demandée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président ainsi que par l'Associée présente ou représentée.

Monsieur Cyril GUILLAUME
Président



Madame Marie-Noëlle DE PERCIN
Associée

